

Séance du 18 mars 2019

Métropole de Lyon

Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA)

Désignation d'un représentant du conseil

(rapport n° 2019-3394)

RESULTATS DU VOTE

Tour unique

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **160**

A déduire :

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin) - 3

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers) - 2

Reste pour le nombre de **suffrages exprimés** : = **155**

Ont obtenu :

- M. Georges KEPENEKIAN	86 voix
- M. Christophe QUINIOU	63 voix
- M. Pierre-Alain MILLET	6 voix

M. Georges KEPENEKIAN ayant obtenu la majorité des voix est désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Ain Isère Rhône de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA)

Scrutateurs : M. Marc AUGOYARD, M. Damien BERTHILIER, Mme Elsa MICHONNEAU, Mme Sarah PEILLON.